EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 72

ETUDE ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE REQUALIFICATION DU COMPLEXE SPORTIF PHILIPPE-MARCOMBES

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 juin 2015, a validé à l'unanimité le principe de restructuration du complexe sportif Marcombes, qui accueille près de 145 000 personnes à l'année. Disposant d'un patrimoine naturel prisé par les clermontois, cette rénovation prévoit d'en faire un véritable parc urbain de proximité à vocation sportive, éducative et ludique, et de le préserver comme poumon vert du quartier. Ce projet de requalification du stade Philippe-Marcombes est soumis à des études environnementales.

Compte tenu de l'ampleur du projet, ce dossier a fait l'objet de plusieurs échanges préalables avec les services de l'Etat et un dossier a été déposé le 11 février 2016 sur la base du programme. A partir de ces éléments, la DREAL a procédé à une étude dite « au cas par cas ».

A l'issue de cette première instruction du dossier, le Préfet de Région a notifié à la Ville sa décision de soumettre le projet à étude d'impact en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement (décision 2016-21 du 21 mars 2016). Cette décision est motivée par la combinaison de plusieurs risques d'incidences du projet, dont aucun individuellement n'impose cependant ladite étude : augmentation des surfaces imperméabilisées ayant un impact sur la gestion des eaux fluviales, insertion urbaine du projet, risque pour des espèces protégées, nuisances sonores et circulation autour du stade.

Par ailleurs, la décision n°2016-21 de Monsieur Le Préfet de Région concernant cette étude d'impact fait mention de l'éventualité de disparition d'espèces (orchidées) ou d'habitats (chiroptères) impliquant une procédure de dérogation pour la destruction d'espèces protégées. La présentation d'un dossier avec mesures compensatoires auprès de l'autorité environnementale et du Conservatoire National et Protection de la Nature (CNPN) est donc nécessaire.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le lancement de la concertation sur l'étude d'impact dans le cadre du projet de requalification de stade Philippe-Marcombes ainsi que le dépôt d'un dossier auprès du Conservatoire National et Protection de la Nature.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 décembre 2016

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe aux Sports,

Christine DULAC-ROUGERIE